



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## CONSEIL

### Cent cinquante-neuvième session

Rome, 4–8 juin 2018

### Rapport de la cent soixante-onzième session du Comité financier (29-31 mai 2018)

#### Résumé

À sa cent soixante-onzième session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2018.

Le Comité:

- **Informe le Conseil** de ses conclusions et recommandations à l'égard de ces questions.
- **Adresse une recommandation** au Conseil à propos de la proposition d'amendement au Statut du personnel de la FAO permettant l'application du nouvel âge réglementaire de départ à la retraite aux membres du personnel du PAM (paragraphe 70).

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- a) prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2018.
- b) entériner la recommandation du Comité à propos de la proposition d'amendement au Statut du personnel de la FAO permettant l'application du nouvel âge réglementaire de départ à la retraite aux membres du personnel du PAM

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. David McSherry  
Secrétaire du Comité financier  
Tél.: +3906 5705 3719

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



CL 159

---

## Table des matières

---

	Pages
Introduction.....	3
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial.....	4
Comptes annuels vérifiés de 2017 .....	4
Point sur la feuille de route intégrée .....	6
Nomination de trois membres du Comité d’audit .....	7
Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d’appui aux programmes.....	7
Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 <sup>er</sup> janvier–31 décembre 2017) .....	8
Rapport annuel du Comité d’audit .....	9
Rapport annuel de l’Inspectrice générale et note du Directeur exécutif .....	10
Rapport de l’Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et réponse de la direction du PAM .....	11
Rapport de l’Auditeur externe sur la mise à l’échelle des ressources durant les interventions d’urgence et réponse de la direction du PAM .....	11
Rapport sur l’application des recommandations de l’Auditeur externe .....	12
Point sur la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l’Assemblée générale sur le relèvement de l’âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM .....	13
Questions diverses .....	13
Date et lieu de la cent soixante-douzième session .....	13
Annexe I – Proposition d’amendement au Statut du personnel de la FAO (application par le PAM du nouvel âge réglementaire de départ à la retraite) .....	14
Annexe II – Documents communiqués par information.....	15

## Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent soixante-onzième session.

2. Outre le Président, M. Lupiño Lazaro Jr., les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

- M. Carlos Alberto Amaral (Angola)
- Mme Kristina Gill (Australie)
- M. Manash Mitra (Bangladesh)
- Mme Gianina Müller Pozzebon (Brésil)
- M. Ni Hongxing (Chine)
- M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
- M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale)
- Mme Hannah Laubenthal (Allemagne)
- M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
- M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
- M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)
- Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)

3. Le Président a informé le Comité que:

- M. Angelo Rafael (Angola) avait été désigné pour remplacer M. Carlos Alberto Amaral en tant que représentant de l'Angola pour une partie de la session;
- Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Cathrine Stephenson en tant que représentante de l'Australie à la session;
- Mme Gianina Müller Pozzebon (Brésil) avait été désignée pour remplacer M. Antonio Otávio Sá Ricarte en tant que représentant du Brésil à la session;
- M. Cui Jishun (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Ni Hongxing en tant que représentant de la Chine pour une partie de la session;
- Mme Hannah Laubenthal (Allemagne) avait été désignée pour remplacer M. Heiner Thofern en tant que représentante de l'Allemagne à la session; et
- Mme Elisabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Thomas Duffy en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.

4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.

5. Ont également assisté à la cent soixante-onzième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:

- République dominicaine
- Finlande
- France
- Hongrie
- Norvège
- Royaume-Uni

## Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

### Comptes annuels vérifiés de 2017

6. Le Comité a examiné les *Comptes annuels vérifiés de 2017* du PAM, avec l'aide d'un exposé du Secrétariat du PAM qui a détaillé les éléments essentiels des états financiers vérifiés.
7. Le Comité a été informé des principales raisons expliquant les variations des éléments essentiels de l'État II qui avaient contribué à l'excédent de 2017 d'un montant de 212 millions de dollars, soit une diminution par rapport à l'excédent de 2016 (541 millions de dollars). Cet excédent résultait d'une augmentation du produit des contributions (6 milliards de dollars contre 5,8 milliards de dollars en 2016) qui, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), étaient comptabilisées au moment où les donateurs les confirmaient par écrit et qu'il était stipulé que leur versement devait intervenir durant l'exercice financier en cours, et d'une augmentation du montant total des dépenses (6,2 milliards de dollars contre 5,4 milliards de dollars en 2016), qui étaient inscrites en charges au moment de la remise des biens ou de la prestation des services.
8. Le Comité a été informé des principales raisons expliquant les variations des éléments essentiels de l'État I: l'augmentation du montant de la trésorerie et du produit des placements à court terme (491 millions de dollars); l'accroissement de la fraction courante des contributions à recevoir (767 millions de dollars); l'augmentation des produits constatés d'avance (942 millions de dollars); et l'augmentation des engagements relatifs aux avantages du personnel (176 millions de dollars). Le Comité a été informé que le taux global d'exécution du budget était en 2017 de 59 pour cent du budget final établi sur la base des besoins, qui était présenté dans l'État V.
9. Le Comité a été informé de la modification de la méthode comptable découlant de l'adoption de la nouvelle norme IPSAS 39 relative aux avantages du personnel. De ce fait, l'actif net à la clôture de l'exercice 2016 avait été retraité et avait diminué de 42,5 millions de dollars. Le Comité a également été informé de l'application des nouvelles normes IPSAS 34 à 38 prescrivant la comptabilisation des intérêts détenus dans d'autres entités qui entraînait l'ajout d'informations dans une note.
10. Le Comité a été informé qu'en 2017, le Secrétariat avait maintenu l'usage consistant à inclure une Déclaration sur le contrôle interne signée par le Directeur exécutif, pour fournir des assurances concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM. Le Comité a été informé que le taux de présentation d'une déclaration d'assurance pour les directeurs avait atteint 100 pour cent. Il a par ailleurs été informé que la Déclaration sur le contrôle interne mentionnait deux nouvelles failles des contrôles internes qui étaient apparues en 2017, concernant la gestion des bénéficiaires et la gouvernance informatique, les contrôles et la cybersécurité.
11. Le Comité a demandé des précisions sur plusieurs aspects techniques des comptes annuels de 2017:

#### *État II (État des résultats financiers)*

12. Le Comité a noté une augmentation des dépenses au titre des transferts de type monétaire, qui atteignaient 1,4 milliard de dollars en 2017 et a souhaité savoir si cette progression allait se poursuivre. Il a été informé que les transferts de type monétaire devaient absorber 1,76 milliard de dollars (32 pour cent) du plan d'exécution inclus dans le Plan de gestion de 2018. La direction a donné des assurances au Comité à propos de la mise en place d'une approche structurée de l'examen des risques et des contrôles relatifs aux transferts de type monétaire à titre de deuxième ligne de défense, de la mise en service d'ici à 2019 de la plateforme numérique de gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE) et de la capacité renforcée d'analyse des données concernant les détaillants en application de la recommandation formulée par l'Auditeur externe.
13. Le Comité a noté qu'en raison de la présentation des dépenses en fonction de leur nature, la distinction entre coûts directs et coûts indirects n'apparaissait pas. Le Comité a été informé que cette information figurait dans l'État V et serait encore améliorée à l'avenir.

*État I (État de la situation financière)*

14. Le Comité a noté l'augmentation de 96 pour cent des produits constatés d'avance et s'est interrogé sur le traitement des retards ou des défauts de paiement de contributions. Il a été informé que toutes les contributions à recevoir étaient comptabilisées et pouvaient être utilisées lorsqu'elles étaient confirmées par écrit. Le PAM comptabilisait la dévalorisation d'une petite part des contributions à recevoir qui ne seraient pas perçues.

15. À propos de l'augmentation de la dépréciation des articles non alimentaires et des montants à recevoir au titre du remboursement de la TVA, le Comité a été informé que l'augmentation de la dévalorisation des articles non alimentaires résultait de l'examen périodique des stocks. Les créances au titre de la TVA étaient dépréciées lorsque la probabilité de paiement était faible et étaient passées par profits et pertes lorsque toutes les mesures de recouvrement avaient été épuisées.

*État V (État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs)*

16. Le Comité a demandé comment les priorités étaient définies compte tenu de l'écart entre les besoins et les ressources disponibles et du taux d'exécution du budget de 59 pour cent, et comment leur hiérarchisation reflétait les priorités d'ensemble du PAM. Il a été informé que les donateurs indiquaient l'affectation de près de 95 pour cent des fonds, et que le PAM dialoguait avec ceux-ci, dans le cadre d'un processus structuré, pour leur faire connaître les vues du PAM quant au choix des priorités.

*Déclaration sur le contrôle interne*

17. Le Comité s'est félicité de l'engagement pris par le PAM de s'attaquer aux questions se rapportant aux risques et au contrôle interne et s'est interrogé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du PAM en matière de personnel; l'articulation entre la fonction de lutte contre la fraude et la corruption de la nouvelle Division de la gestion globale des risques et celle du Bureau de l'Inspectrice générale; et l'utilité de la publication des rapports d'audit interne et des rapports d'enquête. Le Comité a été informé que certains aspects de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de personnel étaient incomplets et que le PAM menait des opérations de planification des effectifs et s'attachait à combler les lacunes en matière de compétences. Il a également été informé que le PAM avait compris qu'il importait de déterminer les rôles et les responsabilités concernant les activités de lutte contre la fraude et la corruption, de renforcer la deuxième ligne de défense en la matière et d'assurer une répartition rigoureuse des tâches entre la deuxième et la troisième ligne de défense.

*Recommandations de l'Auditeur externe*

18. Le Comité a noté que le Secrétariat avait accepté les recommandations formulées à l'issue des audits de 2017 concernant les transferts de type monétaire, le système SCOPE, les contributions à recevoir, l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET) et les contrôles des applications informatiques, et il a invité le Secrétariat à appliquer ces recommandations dans les meilleurs délais.

**19. Le Comité:**

- a) **a examiné les états financiers vérifiés de 2017 du PAM, accompagnés de l'opinion de l'Auditeur externe et de son rapport;**
- b) **a noté que l'Auditeur externe avait réalisé son audit conformément aux Normes internationales d'audit et avait rendu une opinion sans réserve à leur sujet.**
- c) **a pris acte et s'est félicité de la Déclaration sur le contrôle interne, ainsi que des mesures prises pour prendre en compte les questions se rapportant aux risques et aux contrôles qui y sont présentées et des travaux en cours dans les domaines pouvant être améliorés qui y sont recensés; et**
- d) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2017, accompagnés du Rapport de l'Auditeur externe.**

### Point sur la feuille de route intégrée

20. Le Comité a accueilli favorablement le point sur la feuille de route intégrée, qui faciliterait la contribution du PAM à l'action engagée par les pays pour mettre un terme à la faim, spécialement pour les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire, et mettrait en évidence les apports et l'engagement du PAM au regard de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier les objectifs de développement durable 2 et 17.
21. Le Comité a noté qu'au total, 67 bureaux de pays avaient accompli la transition vers le dispositif de la feuille de route intégrée, que trois autres le feraient en juillet 2018, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration à la session annuelle de 2018, et que les 11 bureaux de pays restants continueraient d'opérer dans le cadre du système fondé sur les projets, et prévoient de passer au dispositif fondé sur les plans stratégiques de pays au début de 2019.
22. Le Comité a noté que la collecte des enseignements tirés de l'expérience se poursuivait afin d'améliorer les processus de la feuille de route intégrée, et que la direction examinait de près les conclusions issues d'un audit interne récemment publié sur la phase expérimentale de la feuille de route intégrée et d'une évaluation en cours des plans stratégiques de pays pilotes.
23. Le Comité a pris note de la procédure en deux étapes à suivre pour les consultations avec le Conseil d'administration avant de soumettre à son approbation les plans stratégiques de pays ou les plans stratégiques de pays provisoires. Le Comité est convenu que cette procédure offrirait aux États membres la possibilité de présenter des observations détaillées de nature stratégique tout en reconnaissant les prérogatives des gouvernements des pays pour ce qui est de la détermination des priorités nationales. Il a en outre reçu l'assurance que les documents, y compris les notes conceptuelles, seraient communiqués dans les délais impartis.
24. Le Comité a été informé que l'article XIII.2 du Statut du PAM, qui arrêta le principe de recouvrement intégral des coûts, ne serait pas modifié, mais que des amendements devaient être apportés à l'article XIII.4 du Règlement général et aux articles du Règlement financier correspondants pour intégrer la terminologie de la feuille de route intégrée et la formulation révisée du principe de recouvrement intégral des coûts.
25. Le Comité a examiné les neuf recommandations issues de l'examen du recouvrement intégral des coûts, qui portaient sur le couplage des contributions, les exemptions et dérogations à l'application du principe de recouvrement des coûts d'appui indirects, les taux des coûts d'appui directs ajustés applicables aux services communs que le PAM est tenu d'assurer, la gestion des recettes dégagées par les prestations de services à la demande, les fonds d'affectation spéciale et les contributions versées à la Réserve opérationnelle.
26. En réponse aux questions posées à propos de la recommandation 2, des exemples précis ont été donnés au Comité concernant des contributions effectuées à des fins de transfert monétaire qui n'avaient pas pu être acceptées ou qui avaient été considérablement retardées parce que le dispositif de couplage était réservé aux contributions en nature.
27. Le Comité a accueilli favorablement la recommandation 8 préconisant d'appliquer un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) aux contributions versées par les gouvernements hôtes à leurs propres programmes ainsi qu'aux contributions apportées au titre de la coopération Sud-Sud ou de la coopération triangulaire, et de présenter le taux proposé dans le plan de gestion, tout en demandant que des précisions soient apportées à la prochaine session du Comité durant laquelle ces questions seraient évoquées.
28. Le Comité a noté que la recommandation 9, qui proposait de remanier l'alinéa (e) de l'Article XIII.4 du Règlement général pour exonérer les contributions versées à la Réserve opérationnelle du paiement des CAI, pourrait permettre au PAM de développer les prêts internes en faveur des projets.

29. Le Comité a été informé que les observations formulées à propos des recommandations seraient prises en compte avant la présentation officielle des amendements au Règlement général et au Règlement financier à la deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration.

30. **Le Comité:**

- a) **a pris note et s'est félicité des progrès accomplis au regard de la feuille de route intégrée, notamment des enseignements acquis pendant sa mise en œuvre;**
- b) **a noté que l'introduction du dispositif de la feuille de route intégrée et l'évolution de l'environnement dans lequel opérait le PAM nécessitaient d'apporter des amendements au Règlement général et au Règlement financier concernant le recouvrement intégral des coûts, la terminologie et les définitions;**
- c) **et noté en outre que ces amendements seraient présentés pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration et que, s'ils étaient approuvés, ils prendraient effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019; et**
- d) **a recommandé que le projet de décision tel que présenté dans le document intitulé «Point sur la feuille de route intégrée» soit approuvé par le Conseil d'administration.**

#### **Nomination de trois membres du Comité d'audit**

31. Le Comité a examiné les recommandations formulées par un jury nommé par le Conseil d'administration du PAM relatives au renouvellement du mandat de trois membres du Comité d'audit, comme le prévoit le mandat du Comité d'audit tel que mis à jour à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2017.

32. **Le Comité:**

- a) **a pris note des éléments d'appréciation avancés par le jury; et**
- b) **a recommandé que le renouvellement du mandat de trois membres du Comité d'audit, M. Suresh Kana (Afrique du Sud), M. Omkar Goswani (Inde), et Mme Elaine June-Cheung (Chine), soit approuvé par le Conseil d'administration.**

#### **Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes**

33. Le Comité a noté que les états financiers vérifiés du PAM à la fin de 2017 faisaient apparaître un solde des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) d'un montant de 256,8 millions de dollars et a été informé que le solde prévu à la clôture de l'exercice 2018, de 259,8 millions de dollars, dépassait de 120,0 millions de dollars le niveau cible fixé à 139,8 millions de dollars.

34. Compte tenu de ces éléments, le Comité a examiné les deux propositions relatives à l'utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses AAP: la première consistait à allouer un montant de 35 millions de dollars au Compte d'intervention immédiate, la deuxième à affecter un montant de 30 millions de dollars au Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs.

35. Le Comité a reconnu que l'injection au Compte d'intervention immédiate de 35 millions de dollars pris sur les réserves du Compte de péréquation des dépenses AAP accroîtrait la capacité du PAM d'allouer aux programmes des fonds du Compte d'intervention immédiate, tout en préservant ses caractéristiques essentielles de renouvellement et de reconstitution périodique.

36. En réponse aux demandes de précisions sur l'utilisation du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs depuis sa création en 2003, le Comité a été informé que le Secrétariat allait ajouter un additif au document présenté, qui donnerait de plus amples informations au Conseil d'administration sur l'historique et l'utilisation de ce fonds, y compris les possibilités qu'il

offrait d'élargir la base de donateurs, ainsi que les avantages à plus long terme que ce fonds apportait au fil du temps.

37. Le Comité a pris note des deux idées, présentées en annexe au document, qui pourraient à l'avenir inspirer des propositions sur l'utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses AAP; la première découlait des constatations du Bureau de l'Inspecteur général à propos de la phase pilote de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée concernant l'apport d'une mise de fonds initiale, pour une période limitée, dans les bureaux de pays qui appliquent le dispositif des plans stratégiques de pays (PSP). Le Comité a reconnu que ces propositions méritaient d'être examinées de manière plus approfondie.

38. **Le Comité:**

- a) **a examiné le document intitulé «Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes»;**
- b) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve le transfert d'un montant de 35 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP au Compte d'intervention immédiate, et d'un montant de 30 millions de dollars au Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs, pour les fins décrites dans le document.**

#### **Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2017)**

39. Le Comité a examiné le document intitulé «Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2017)».

40. Le Comité s'étant enquis de l'avenir du mécanisme de préfinancement global, il a été informé que ce mécanisme était l'un des éléments d'un axe de financement stratégique interne mis en place par le PAM pour améliorer l'efficacité opérationnelle à l'échelle des bureaux de pays et optimiser ses ressources de trésorerie; par conséquent, pour les besoins des mécanismes de financement global, il fallait que d'autres éléments soient mis en place afin que le PAM soit en mesure d'utiliser une palette intégrée de mécanismes de préfinancement.

41. Le Comité s'est intéressé aux gains de temps dont il était fait état pour le Mécanisme de gestion globale des vivres, et a été informé que le délai de 41 jours mentionné correspondait au laps de temps qui séparait le moment où une contribution était confirmée, et servirait à acheter des stocks pour le Mécanisme, et la livraison aux bénéficiaires de l'assistance ainsi achetée. Il a également été expliqué au Comité que, compte tenu des considérations relatives à la gestion des risques et de la nécessité de s'assurer que les stocks du Mécanisme sont aisément disponibles pour être utilisés dans différents pays, il fallait conserver ces stocks dans des entrepôts centralisés pour alimenter des filières d'approvisionnement spécifiques.

42. Le Comité a encouragé le PAM à étudier les moyens d'acheter davantage aux petits producteurs agricoles et aux pays en développement, et a été informé que la part des achats locaux et régionaux qu'obtenaient les pays en développement était en hausse. Il a noté que le Mécanisme de gestion globale des vivres accordait des prêts pour acheter aux petits producteurs, y compris avant la saison des semis. Le Comité a reçu l'assurance que la gestion du Mécanisme de gestion globale des vivres était équilibrée puisqu'elle conciliait bonne gestion fiduciaire et prise de risque limitée.

43. **Le Comité**

- a) **a pris note du document intitulé «Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2017)»; et**



- b) **a conseillé au Conseil d'administration d'approuver le relèvement proposé du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres de 350 millions de dollars à 500 millions de dollars pour financer le repositionnement de vivres au titre de ce mécanisme de manière à assurer la régularité de la filière d'approvisionnement du PAM, et pour mettre un montant à disposition afin de faire face aux situations d'urgence qui apparaissent.**

### **Rapport annuel du Comité d'audit**

44. Le Président du Comité d'audit a présenté le Rapport annuel du Comité d'audit, qui portait sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, au cours de laquelle le Comité d'audit s'était réuni à trois reprises. Les sujets abordés avec la direction du PAM, l'Inspecteur général et l'Auditeur externe portaient sur toute la gamme des responsabilités du Comité d'audit, telles que définies dans son mandat.

45. Le Comité financier a examiné les points saillants du rapport présenté par le Président du Comité d'audit, notamment la gestion des risques, les procédures de contrôle interne, la planification des effectifs, les transferts de type monétaire, la protection contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, la maîtrise des coûts, la mise en œuvre des mesures liées aux rapports sur les examens préventifs d'intégrité, et le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général

46. Le Président du Comité d'audit a fait observer que l'augmentation du nombre d'interventions d'urgence de niveau 2 et 3 et le recours aux transferts de type monétaire exigeant des compétences spécifiques, avaient une incidence sur la planification des effectifs. Des mesures plus poussées devaient être prises en vue de renforcer et de développer les compétences du personnel, de mobiliser au niveau local des ressources, des financements et des partenariats de collaboration, et de promouvoir une culture de la déontologie. Le Président du Comité d'audit a aussi indiqué que le PAM devrait continuer de chercher à gagner en efficacité et en efficience dans ses activités d'assistance alimentaire classique. Le Président du comité d'audit a en outre recommandé d'élaborer des modèles de communication de crise et de planifier la relève des cadres supérieurs.

47. En ce qui concerne les ressources humaines, le Comité a été informé que les besoins et les modèles seraient définis en vue de leur examen par le Groupe de direction du PAM en juin et que la mise en œuvre se déroulerait sur les deux à trois années à venir. Les discussions qui se tiendraient sur le cadre de contrôle et la politique en matière de gestion globale des risques au cours des prochaines sessions du Conseil d'administration contribueraient à améliorer la maturité de la gestion des risques. Il a été indiqué que la déclaration d'assurance était l'une des mesures d'atténuation des risques prises pour clarifier les rôles et les responsabilités à tous les niveaux du PAM, et qu'elle devait être complétée par d'autres mesures.

48. S'agissant du calendrier des réunions du Comité d'audit, il a été précisé qu'il n'existait guère de marge de manœuvre en ce qui concerne la réunion de mars; en effet, il fallait mettre la dernière main aux états financiers et aux autres documents, ce qui limitait la possibilité de communiquer les documents au Comité d'audit plus tôt, tandis que le temps nécessaire pour établir les rapports qui seraient présentés à la session suivante du Conseil d'administration ne permettant guère de repousser cette réunion. Il a toutefois été noté que la réunion de juillet pouvait être légèrement décalée et pourrait éventuellement avoir lieu plus tard au mois de juillet, avec un ordre du jour plus concentré et des documents plus concis. Les membres du Comité ont demandé que les comptes-rendus officiels soient diffusés plus rapidement; par exemple, le procès-verbal de la réunion de mars du Comité d'audit devrait être distribué pour examen avant la réunion du Comité financier de la FAO.

49. **Le Comité:**

- a) **a examiné le document intitulé «Rapport annuel du Comité d'audit» pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;**
- b) **a salué le rôle important que jouait le Comité d'audit et l'a encouragé à poursuivre ses travaux en cours;**

- c) **a accueilli avec satisfaction le rapport, soulignant qu'il concluait de façon positive que les procédures de gestion des risques et de contrôle interne continuaient de s'améliorer;**
- d) **s'est félicité des conseils dispensés par le Comité d'audit dans les domaines relevant de son mandat; et**
- e) **a conseillé au Conseil d'administration de prendre note du document intitulé «Rapport annuel du Comité d'audit».**

### **Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif**

50. Le Comité a accueilli avec intérêt les documents intitulés «*Rapport annuel de l'Inspectrice générale*» et «*Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale*».

51. Le Comité s'est félicité du rapport du Bureau de l'Inspecteur général; il a accueilli avec satisfaction l'opinion favorable formulée et a pris connaissance avec intérêt des principaux domaines de risque et des aspects à améliorer sur lesquels il attirait l'attention. Il a été informé que l'opinion annuelle reposait sur les travaux d'audit réalisés, qui se concentraient sur les domaines essentiels présentant des risques pour l'institution.

52. Le Comité a noté la diminution du nombre de recommandations non appliquées, faisant part de sa préoccupation au sujet du dépassement des délais d'application, en particulier pour les achats, la gestion par les organisations non gouvernementales et la définition des rôles et des responsabilités en matière de contrôle dans le modèle des lignes de défense adopté par le PAM, et il a instamment prié la direction de les faire appliquer. Le Comité a reçu des précisions sur les améliorations apportées par la direction. Le Comité a recommandé que la note établie par le Directeur exécutif soit plus détaillée et plus prospective.

53. Le Comité a également été informé du déroulement de l'initiative portant sur l'examen des responsabilités des bureaux régionaux.

54. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations apportées concernant l'augmentation du budget et a été informé de la proposition de l'Inspectrice générale, qui table sur un accroissement sur trois ans afin de s'aligner sur la progression des ressources de l'institution.

55. **Le Comité:**

- a) **a examiné le Rapport annuel de l'Inspectrice générale et la Note du Directeur exécutif sur ce rapport annuel;**
- b) **a noté l'opinion formulée par l'Inspectrice générale qui donnait l'assurance que les contrôles réalisés n'avaient permis de détecter aucune défaillance importante des processus de contrôle, de gouvernance et de gestion des risques mis en place au PAM qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci;**
- c) **s'est félicité des progrès accomplis, qui ont permis de classer un grand nombre de recommandations appliquées, et a instamment prié le Secrétariat de poursuivre les efforts qu'il déployait pour donner suite aux recommandations non appliquées, en particulier celles qui se rapportent à des domaines présentant un risque élevé; et**
- d) **a conseillé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du Rapport annuel de l'Inspectrice générale et a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'apporter de nouvelles améliorations signalées dans le rapport.**

## **Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et réponse de la direction du PAM**

56. Le Comité a examiné le document intitulé «*Rapport du Commissaire aux comptes sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires*», après avoir entendu un bref exposé de l'Auditeur externe et de la direction du PAM. L'audit avait pour objectif (comme l'Auditeur externe l'a expliqué) de recenser et quantifier toutes les pertes, de quelque nature que ce soit, liées aux approvisionnements alimentaires du PAM, depuis la détermination de l'assortiment alimentaire jusqu'à la consommation finale, d'examiner les mécanismes d'identification, d'analyse et de compte rendu relatifs aux pertes liées aux approvisionnements alimentaires, et d'analyser l'efficacité des mesures mises en place pour prévenir et atténuer ces pertes.

57. Le rapport comprenait des constatations concernant les informations présentées au Conseil d'administration, le contrôle des services externalisés effectué par le PAM et le système de suivi pour la gestion des fournisseurs. Le rapport contenait neuf recommandations, que la direction avait acceptées en tout ou en partie.

58. Le Comité a demandé et obtenu des éclaircissements sur des points concernant notamment la confirmation par la direction de la modification des mécanismes actuels de compte rendu au Conseil pour inclure davantage d'informations sur les pertes avant livraison; ces informations ne devraient pas se limiter aux incidences financières sur l'institution mais mentionner d'autres facteurs et répercussions, y compris, entre autres, les conséquences des retards, les effets sur l'efficacité et les risques d'atteinte à la réputation. Le Comité a demandé à recevoir des informations supplémentaires concernant le régime d'auto-assurance du PAM, qui devraient être intégrées aux mécanismes de compte rendu existants, et il a été indiqué que ces informations pourraient figurer dans le Plan de gestion. Le Comité a été informé que des progrès avaient été accomplis s'agissant de la recommandation concernant la gestion des fournisseurs, avec l'aide d'une société extérieure qui procédait à un examen complet et recommandait des améliorations. Un rapport final serait mis à la disposition de la direction en juin 2018 et permettrait d'étayer les décisions à prendre pour aller de l'avant. Des éclaircissements ont par ailleurs été apportés au Comité en ce qui concerne les raisons pour lesquelles l'application des recommandations prenait autant de temps lorsqu'il fallait apporter des modifications systématiques affectant les politiques ou les systèmes.

59. **Le Comité:**

- a) **a examiné le «*Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires*» et la réponse de la direction aux recommandations qu'il contient;**
- b) **a pris note de la réponse de la direction aux recommandations, notamment des éclaircissements apportés sur les recommandations qui avaient été acceptées en partie; et**
- c) **a invité la direction à mettre en œuvre les recommandations selon le calendrier indiqué dans le document.**

## **Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence et réponse de la direction du PAM**

60. Le Comité a examiné le document intitulé «*Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence*» après avoir entendu un bref exposé de l'Auditeur externe et de la direction du PAM. L'objectif de cet audit était d'examiner la capacité du PAM à mettre à l'échelle ses ressources en situation d'urgence, principalement au lancement et à la clôture des opérations d'urgence de niveau 2 et 3.

61. Le rapport présentait les constatations concernant la définition des situations d'urgence, leur gouvernance, la préparation à ces situations, outre les constatations relatives au financement et à la gestion des ressources humaines en situation d'urgence. Il contenait huit recommandations, que la direction avait acceptées en tout ou en partie, ou encore n'avait pas acceptées.

62. Le Comité a noté que les recommandations issues de l'audit et la réponse de la direction du PAM dénotaient parfois un désaccord et il a demandé et obtenu des éclaircissements sur les recommandations que la direction du PAM avait acceptées en partie seulement ou n'avait pas acceptées. Le Comité a été informé que, s'agissant des recommandations qui étaient en partie acceptées ou qui n'étaient pas acceptées, la difficulté venait des détails de la mise en œuvre préconisée, et non des thèmes traités. Le Comité a été informé que le PAM se félicitait des recommandations et les approuvait globalement, mais que la priorité pour la direction du PAM était d'éviter de créer des processus et des procédures qui alourdiraient les tâches administratives des bureaux de pays.

63. Le Comité a été informé de l'état d'avancement des activités en cours visant à traiter les questions soulevés par l'Auditeur externe, de la révision en cours des protocoles d'activation des interventions d'urgence du PAM afin de préciser les définitions et d'éviter les ambiguïtés, des mesures visant à augmenter la capacité globale de déploiement immédiat du personnel du PAM dans les situations d'urgence (sous réserve de l'allocation de fonds) et de la décentralisation en cours de la formation fonctionnelle et d'appui pour les interventions d'urgence (FASTER), afin qu'elle soit assurée sur le terrain.

64. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le document intitulé *«Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence»* et la réponse de la direction aux recommandations qu'il contient;
- b) **a pris note** de la réponse de la direction aux recommandations, notamment des éclaircissements apportés sur les recommandations qui avaient été acceptées en partie ou n'avaient pas été acceptées; et
- c) **a invité** la direction à mettre en œuvre les recommandations selon le calendrier indiqué dans le document examiné.

### **Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe**

65. Le Comité s'est penché sur le document intitulé *«Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe»* après avoir entendu un bref exposé du Secrétariat soulignant les recommandations qui avaient été appliquées et celles qui étaient en attente. Sur les 63 recommandations, 30 avaient été classées durant la période considérée.

66. Le Comité a obtenu des éclaircissements sur le dispositif de repas scolaires, les tableaux de bord relatifs aux transferts de type monétaire, les stratégies de retrait des pays et les questions intéressant les ressources humaines.

67. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le document intitulé *«Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe»*;
- b) **a pris note** du taux d'application des recommandations de l'Auditeur externe restées en suspens et pris note des nouvelles recommandations formulées par l'Auditeur externe dans les rapports publiés en 2017;
- c) **a invité** le Secrétariat à accélérer la mise en œuvre des recommandations en suspens afin de respecter les délais indiqués dans le rapport;
- d) **a dit attendre avec intérêt** d'être tenu informé de la progression de l'application des recommandations; et
- e) **a recommandé** au Conseil d'administration de prendre note du *«Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe»*.

**Point sur la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur  
le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres  
du personnel du PAM**

68. Le Comité a examiné la proposition, présentée par le Directeur général de la FAO à la demande du PAM, d'amender le Statut du personnel de la FAO moyennant l'ajout d'un Article 301.9.6. afin de permettre l'application au personnel du PAM du nouvel âge réglementaire de départ à la retraite prévu aux termes de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

69. Le Comité a demandé et obtenu des éclaircissements à propos des incidences juridiques de l'amendement proposé, qui ne concernait que le PAM et n'entraînait aucune répercussion sur les droits acquis du personnel.

70. **Le Comité:**

- a) **a pris note** du document intitulé *«Point sur la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM»*.
- b) **a examiné** la proposition d'amendement au Statut du personnel de la FAO permettant l'application du nouvel âge réglementaire de départ à la retraite aux membres du personnel du PAM (annexe I); et
- c) **a recommandé** que la proposition d'amendement du Statut du personnel du PAM soit soumise au Conseil de la FAO pour approbation.

**Questions diverses**

**Date et lieu de la cent soixante-douzième session**

71. Le Comité a été informé que la cent soixante-douzième session se tiendrait à Rome du 12 au 16 novembre 2018.

## **Annexe I - Proposition d'amendement au Statut du personnel de la FAO (application par le PAM du nouvel âge réglementaire de départ à la retraite)**

### **Amendement proposé**

Il est proposé d'amender le Statut du personnel de la FAO moyennant l'ajout d'un paragraphe (301.9.6) libellé ainsi:

*Nouveau paragraphe 301.9.6.: Nonobstant la disposition 301.9.5 du Statut du personnel, les fonctionnaires du Programme alimentaire mondial ne doivent pas être maintenus en fonction au-delà de l'âge de 65 ans; toutefois, dans l'intérêt du Programme, le Directeur exécutif peut, dans des cas exceptionnels, relever cette limite. Les prolongations ainsi consenties sont normalement d'un an au maximum à la fois. Les fonctionnaires du Programme alimentaire mondial peuvent prendre leur retraite à l'âge de 60 ans si leur participation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a commencé ou recommencé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990, ou à l'âge de 62 ans si leur participation a commencé ou recommencé le 1<sup>er</sup> janvier 1990 ou après cette date mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

## **Annexe II – Documents communiqués pour information**

- Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)